

Image not found or type unknown



Conflit voiture alors que aucune procédure encore engagé

Par **laurent**, le **12/06/2010** à **09:07**

Bonjour,

voila je viens de me séparer avec ma femme j'ai quitté le domicile conjugal en lui laissant une voiture et en prenant la 2eme . il s'avère que celle que je lui ai laissée est à mon nom et cela m'inquiète, ai-je le droit le temps de la procédure de faire stocker la voiture afin d'être sûr de ne pas avoir de souci judiciaire comme assurance.

Cette voiture m'a été offerte par mes parents pendant le mariage mais il s'avère qu'ils ont coché vendu sur le certificat de cession, est-ce donc de ce fait un bien propre ??

merci de votre réponse

cordialement